Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 572

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 572 18 décembre 1980
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliand
Yvette Jaggi

572

Domaine public

Vingt ans après

Deux sièges à repourvoir au Conseil d'Etat vaudois, après les démissions successives du socialiste André Gavillet et du radical Edouard Debétaz.
Pas moyen d'échapper aux concours de pronostics ouverts dès l'annonce du départ du chef du Département des finances et de celui du Département AIC, Agriculture, Industrie et Commerce. En fait, les noms de tous les candidats aux successions seront définitivement connus fin janvier, après les congrès des formations politiques en cause.
Aujourd'hui, il y a plus intéressant et plus significatif que la valse des noms et qualités des «papables».

A en juger par les intentions affichées par les uns et les autres, il y va de l'avenir de la formule gouvernementale actuelle qui associe au sein de l'Exécutif cantonal les représentants des quatre plus grands partis du Grand Conseil, soit trois radicaux (67 députés après les élections législatives de 1978), un libéral (36), un PAI/UDC (14) et deux socialistes (61), ni les communistes du POP (11), ni les écologistes du GPE (4), ni les démocrates-chrétiens (7) n'ayant droit à un siège.

Cette formule date d'il y a près de vingt ans, plus précisément des élections de 1962 (année de l'entrée au gouvernement d'un membre du PAI/UDC, les socialistes y ayant fait leur apparition dès 1942). Depuis cette époque, l'entente des droites — radicaux, libéraux, PAI/UDC et chrétiens-sociaux — bientôt présentée comme telle aux électeurs sur une liste compacte, tout en faisant obstacle aux appétits socialistes, ne conteste pas le principe d'une double représentation de la gauche modérée.

Coexistence figée à défaut d'être toujours pacifique, sous le signe d'une reproduction plus ou moins fidèle à l'Exécutif des principaux courants politiques du pays. On était même allé si loin dans ce sens que pendant la législature 1975-1979, au Conseil des Etats, un socialiste remplaçait un libéral aux côtés de l'inévitable radical: le corps électoral se faisait à cet exercice d'équilibre entre la droite et la gauche.

Premier accroc. Sous le signe de la «voix unique», les libéraux revendiquent l'an dernier le siège occupé par la gauche au Conseil des Etats et ils le décrochent, l'entente des droites ayant imposé là sa loi majoritaire.

Les élections partielles au Conseil d'Etat fourniront l'occasion d'un nouvel accroc. Si radicaux et socialistes ont manifesté leur intention de repourvoir le siège laissé vacant par leur représentant,

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

Bonnes fêtes

Les fêtes de fin d'année nous imposent d'espacer la publication de «Domaine Public». Nos lecteurs et abonnés voudront bien nous en excuser.
Nous ne perdrons cependant pas le contact jusqu'au début de l'année prochaine. Malgré les difficultés, nous comptons vous faire parvenir «Domaine Public» N° 573 le mardi 30 décembre prochain (parution légèrement avancée dans la semaine pour les besoins de la cause).
La reprise: «Domaine Public» 574 qui sortira de presse jeudi 8 janvier 1981.

PS. Merci à tous ceux et toutes celles qui ont déjà renouvelé leur bail avec DP pour 1981... et merci à tous les autres abonnés de nous faire signe le plus rapidement possible! Bonnes fêtes.